

DETTE MEZZANINE

Le financement en dette mezzanine s'emploie en complément d'un financement senior classique. C'est un financement dit « junior » (i.e. remboursement après les dettes senior) et intégralement remboursable à terme, en contrepartie de quoi il bénéficie d'une rémunération plus élevée (10-15%).

Celle-ci se compose d'un taux d'intérêt cash (Euribor + 5-7%) payé trimestriellement et d'un taux d'intérêt capitalisé (5-7%) payé lors du remboursement *in fine* de la dette. La rémunération peut également inclure une composante capital sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA »).

MISE EN ŒUVRE

Le financement est mis en œuvre via un contrat de prêt ou un contrat obligataire (obligations pouvant donner accès au capital). Il est en principe garanti par des sûretés et assorti d'un certain nombre d'engagements.

IMPACT SUR LE CAPITAL	DURÉE MOYENNE	CONTRAT
Possible avec des BSA	6 à 8 ans	Contrat de prêt ou obligataire (OBSA)
COÛT	SÉCURITÉ	REMBOURSEMENT
10% à 15%	Nantissement de second rang sur les titres ou actifs (in) tangibles	Remboursable à terme

SCHÉMA

